



AN 1858.

## ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

*Commune de Saint Audré De Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1.<sup>re</sup> instance de  
BORDEAUX.

### *Registre des Décès.*

NOTA. MM. les Maires invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le défaut absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur impérial. M. le Procureur impérial réclame que l'état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de présence de noms ou de dates. Le registre doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le nom, et ensuite la date. Les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Décès dans la commune de *Saint Audré De Cubzac* pendant l'an 1858.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1857.

*M. Brives-Cas*  
J. S.

N.º 1  
10 Janvier 1858  
Deuget  
enfant mort né



Du dix janvier mil huit cent cinquante  
huit, à cinq heures du soir.  
C'est de décès de Deuget, enfant mort  
né, ainsi que nous nous en sommes assuré  
ce jour à trois heures du soir, à St. André  
de Cubzac, fils légitime de Bartholomy  
Deuget, teneur d'âge de vingt-deux ans  
et de Catherine Seurin, pailleuse âgée de  
vingt-quatre ans, habitants de cette commune.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Marevey, oubergiste âgé de cinquante-trois  
ans et par Jean Niard, tailleur âgé de  
soixante-deux ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la défunte et ont,  
après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Compté suivant la loi par moi, Antoine  
Palzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Palzac

N.º 2  
10 Janvier 1858  
de Passant  
66 ans

Du dix janvier mil huit cent cinquante  
huit, à sept heures du soir.  
C'est de décès de Jean Passant, cultivateur  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré  
ce jour, à six heures du soir, à Merin dans  
cette commune, âgé de soixante-six ans, né  
dans la commune de St. Laurent d'Arce, enfants  
de St. André de Cubzac, demeurant audit lieu de  
Merin, épouse de Marguerite Charriol,  
fils légitime de Jean Passant et d'Elisabeth  
Berthelme, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Raymond  
Berthelme, garde champêtre âgé de quarante-sept  
ans et par Jean Louis Sauvalou, ex-militaire  
âgé de cinquante-deux ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du défunt,  
et ont signé après lecture.  
Compté suivant la loi par moi, Antoine  
Palzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauvalou  
Berthelme

Palzac

N.º 3.  
du 14 Janvier  
1858.  
Jeanne Bouchon  
70 ans

Du quatorze Janvier mil-huit-cent-cinquante  
huit, à dix heures du matin.  
Cet décès de Jeanne Preucher, sans profession  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour, à cinq heures du matin, à St. André de  
Culzac, âgée de soixante-dix ans, née à  
Genveis, canton de St. André de Culzac, demeurant  
à St. André de Culzac, veuve de Jean Isambert  
fille légitime de Jean Preucher et de Marie  
Plumbeux, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Mendon, ferronnier âgé de cinquante-deux  
ans et par Gabriel Gonthier, Saboteur âgé de  
cinquante-deux ans, habitant de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont  
signé après lecture.

Certifié suivant celui par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mendon Gonthier Dalzac

N.º 4  
du 18 Janvier 1858  
Jean Bernier  
Meilhos  
82 ans.

Du dix huit Janvier mil-huit-cent-cinquante  
huit, à midi.  
Cet décès de Jean Bernard Meilhos,  
médecin, décédé, ainsi que nous nous en sommes  
assuré, ce jour à dix heures du matin, à St. André  
de Culzac, âgé de quatre-vingt-deux ans, né à  
Cenbas, département des Hautes Pyrénées, demeurant  
à St. André de Culzac, fils de Norquente Ferruy  
fils légitime de Jean Baptiste Meilhos et de  
Marie Javos, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Allant, ferronnier âgé de quarante-cinq ans  
et par Thomas Fougère, le seul oncle âgé  
de soixante ans, habitant de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et  
ont signé après lecture.

Certifié suivant celui par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Allant Fougère Dalzac

N.º 5  
le 20 Janvier 1858  
à 10 heures  
79 ans



Le vingt Janvier mil huit cent cinquante  
huit, à quatre heures du soir.  
C'est de décès de femme Reollem, veuve prof. sues  
décédée ainsi qu'en nous en sommes assuré, ce jour  
à midi, à S. André de Cubzac, âgée de soixante dix neuf  
ans, née à S. André de Cubzac, et demeurant de veuve de  
Guillaume Savineau, fille légitime d'Antoine  
Reollem et de femme Morin, deux de ses voisins.  
Sur la déclaration à moi faite par François Sauveroch,  
ex militaire âgé de cinquante deux ans et par Gabriel  
Gontier, Sabotier âgé de cinquante deux ans, habitants  
de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la  
désunte. Et ont signé après lecture  
Le notaire suivant la loi par moi Antoine Dalzac,  
maire de S. André de Cubzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

Sauveroch Gontier Dalzac

N.º 6  
le 22 Janvier 1858  
à 10 heures  
10 jours.

Le vingt-deux Janvier mil huit cent  
cinquante-huit, à sept heures du matin.  
C'est de décès de Jacques Desbordes,  
décédé ainsi qu'en nous en sommes  
assuré, hier à sept heures du soir à S.  
André de Cubzac, âgé de dix jours, né à  
S. André de Cubzac, et demeurant avec ses  
père et mère, fils légitime de Pierre Desbordes,  
Serrurier et de Jeanne Lafitte, veuve  
prof. sues.  
Sur la déclaration à moi faite par  
Raymond Gerbier, garde Champêtre âgé de  
quarante sept ans et par Jean Moncion,  
Serrurier âgé de cinquante-deux ans,  
habitants de cette commune, lesquels ont  
dit être voisins du défunt. Et ont signé  
après lecture  
Le notaire suivant la loi par moi Antoine  
Dalzac, maire de S. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Moncion Gerbier Dalzac

N. 07  
Du 28 Janvier 1858  
Jeanne Bibaume  
75 ans

Du vingt-huit Janvier mil-huit-cent-cinquante  
huit, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Jeanne Bibaume, sans  
profession, décédée, ainsi que nous nous en  
sommes assurés, ce jour à huit heures du  
matin, à S. André de Culzac, âgée de soixante  
quinze ans, née à S. André de Culzac  
de Monsieur, veuve de Gabriel Peché, fille  
légitime de Barthélemy Bibaume et de Catherine  
Neulet, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par François  
Seuveroche, ex militaire âgé de cinquante deux  
ans, et par Gabriel Gontier, subordonné âgé de  
cinquante deux ans, habitant de cette commune,  
lesquels ont été témoins de la défunte. Et ont  
signé après lecture.  
L'acte a été lu par moi, Antoine  
Palzac, maire de S. André de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Seuveroche Gontier Palzac

N. 04  
Du 1<sup>er</sup> février 1858  
Louise Dalcem  
3/4 d'heures

Du premier février mil-huit-cent-cinquante  
huit, à dix heures du matin.

Acte de décès de Louise Dalcem, décédée, ainsi  
que nous nous en sommes assurés, hier à neuf  
heures un quart du soir, à S. André de Culzac,  
âgée de trois quarts d'heure, née à S. André  
de Culzac, au demi-côte de ses aïeux, maintenant  
fille légitime de Monsieur Henri Dione Dalcem,  
cavaliere des francs et chevalliers, âgé de trente  
deux ans et de Madame Marie Louise Savallier,  
sans profession âgée de vingt ans, mariés et  
habitants de la Ville de S. Pierre (Gironde)

Sur la déclaration à moi faite par François  
Seuveroche, ex militaire âgé de cinquante deux  
ans, et par Gabriel Gontier, subordonné âgé de  
cinquante deux ans, habitant de cette commune,  
lesquels ont été témoins de la défunte. Et ont  
signé après lecture.

L'acte a été lu par moi, Antoine  
Palzac, maire de S. André de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Seuveroche Gontier Palzac

N. 99  
le 3 février 1858  
Catherine Hostein  
9 ans 1/2



Du trois février mil huit cent cinquante  
huit, à deux heures du soir  
C'este dédicée de Catherine Hostein, dédicée  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour  
à midi, à son veuve dans cette commune,  
âgée de neuf ans et demi, née dans cette  
commune et demeurant avec ses père et mère  
fille légitime de Jean Hostein, mercier et  
de Jeanne Samliert, sans profession.

Sur la déclaration à moi faite par Morin  
Jean, carrier âgé de quarante sept ans et par  
Léonard Pierre, mercier âgé de cinquante sept  
ans, habitant de cette commune, lesquels ont été  
voisins de la défunte, et ont, après lecture, déclaré ne  
savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi, Antoine  
Palzac, maire des St. André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Palzac

N. 10  
le 7 février 1858  
Anne Renard  
83 ans

Du neuf février mil huit cent cinquante  
huit, à midi  
C'este dédicée d'Anne Renard, sans profession,  
dédicée, ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour  
à onze heures du matin, à St. André de Cubzac,  
âgée de quatre-vingt-cinq ans, née à St. André de  
Cubzac, et demeurant, d'euze Pierre Leynet,  
fille légitime de Joseph Renard et de Marie  
Lemore, tous deux dédicés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Allant, forblentier âgé de quarante six ans  
et par Jean Merdes, perruquier âgé de  
cinquante deux ans, habitant de cette commune,  
lesquels ont été voisins de la défunte. Et ont  
signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi, Antoine  
Palzac, maire des St. André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Moordon  
Allant

Palzac

N<sup>o</sup> 11  
du 15 février 1858  
Françoise  
Dugoujon  
56 ans

Après lecture  
de la déclaration  
de son aïeul signée

Dubac

N<sup>o</sup> 12  
du 17 février  
1858. Pierre  
Seurin  
36 ans.

Bernier

Du quinze février mil-huit-cent-cinquante-huit, à dix heures du matin.  
Acte de décès de Françoise Dugoujon, cultivatrice décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour à quatre heures du matin, au cant de la Seyre dans cette commune, âgée de cinquante-six ans, née dans cette commune et demeurant, épouse de Pierre Cartier, fille légitime de Jean Dugoujon et de Marie, fille de deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Nazambert, cultivateur âgé de trente-deux ans et par Jean Lestruc, cultivateur âgé de trente-huit ans, habitant de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte.  
Le constaté suivant celui par moi, Antoine Salzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubac

Du dix-sept février mil-huit-cent-cinquante-huit, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Pierre Seurin, cultivateur, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour à sept heures du matin au Seurecat dans cette commune, âgé de trente-six ans, né dans cette commune, demeurant au dit lieu du Seurecat, épouse de Marie Berdeau, fille légitime de Guillaume Seurin et de Marguerite Seyney décédée.  
Sur la déclaration à moi faite par Pierre Berdeau, cultivateur âgé de soixante ans et par Jean Berniard, cultivateur âgé de cinquante-trois ans, habitant de cette commune, lesquels ont dit: le premier être oncle et le second cousin du défunt. Et a signé le témoin Berniard nous le témoin Berdeau qui a déclaré savoir le fait.  
Le constaté suivant celui par moi, Antoine Salzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubac

71.13  
le 27 février 1858  
Pierre Rousseau  
10 jours



Du dix sept février mil huit cent cinquante.  
Sait à neuf heures et demie du matin.  
Acte de décès de Pierre Rousseau, décédé  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour  
à cinq heures du matin à Lezay dans cette  
commune, âgé de dix jours, né au dit lieu  
de Lezay, y demeurant au décès de son père et  
mère, fils légitime de Claude Rousseau  
cultivateur, âgé de trente un ans et de Marguerite  
Pantin, cultivateur âgée de vingt trois ans  
Sur la déclaration à moi faite par Antoine  
Bernard, cultivateur, âgé de cinquante  
deux ans et par Jean Chagnon, cultivateur  
âgé de quarante deux ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du  
désunt. Et ont, après lecture, déclaré nous savoir  
signer.  
Constaté suivant le lui par moi, Antoine  
Salzac, maire des St. André de Lezay, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac

71.14  
le 27 février 1858  
Jean Baptiste Raymond  
10 mois.

Du dix huit février mil huit cent  
cinquante huit, à sept heures du matin.  
Acte de décès de Jeanne Raymond, décédée,  
ainsi que nous nous en sommes assuré,  
hier à six heures du soir, à La Perrosse, dans  
cette commune, âgée d'un mois, née au dit lieu  
de La Perrosse y demeurant au décès de son père et  
mère, fille légitime de Jean Baptiste Raymond, terrassier  
âgé de quarante un ans et de Jeanne Montange,  
cultivateur âgée de trente huit ans.  
Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
Pantin, seigneur d'arrières, âgé de quarante ans et  
par Jean Raymond Seurin, cultivateur âgé de  
trente sept ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins de la désunte. Et  
ont, après lecture, déclaré nous savoir signer.  
Constaté suivant le lui par moi, Antoine  
Salzac, maire des St. André de Lezay, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac



1854  
du 22 février 1854  
Marie Laignac  
82 ans

Du vingt-deux février mil-huit-cent-cinquante-huit, à huit heures du matin.  
Acte de décès de Marie Laignac, cultivatrice, ainsi que nous en sommes assurés hier à dix heures du soir à Serre-en-Château, dans cette commune, âgée de cinquante-deux ans, née à Lésac, canton de S<sup>t</sup>. Savin (Gironde) demeurant au dit lieu de Serre-en-Château, épouse de Jean Sussayme, fille légitime de Simon Laignac et de Catherine Boissier, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à nous faite par Vincent Bernière, cultivateur âgé de cinquante ans et par Simon Bernière, cultivateur âgé de cinquante-deux ans, habitant de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont, après lecture de l'acte ne savoir signer.  
Constaté suivant la loi par nous, Antoine Salzac, maire de S<sup>t</sup>. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac

n° 16  
du 22 février 1854  
Marie Serot  
un mois

Du vingt-deux février mil-huit-cent-cinquante-huit, à huit heures du matin.  
Acte de décès de Marie Serot, décédée, ainsi que nous en sommes assurés hier à onze heures du soir, à S<sup>t</sup>. André de Culzac, âgée de un mois, née à S<sup>t</sup>. André de Culzac, de elle épouse avec ses père et mère, fille légitime de Hyacinthe Serrot, marin âgé de vingt-quatre ans et de Jeanne Leynaud, veuve âgée de dix-sept ans.  
Sur la déclaration à nous faite par Jeanne Serot, ex militaire âgé de cinquante-deux ans et par Gabriel Gentig, salicteur âgé de cinquante-trois ans, habitant de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont signé après lecture.  
Constaté suivant la loi par nous, Antoine Salzac, maire de S<sup>t</sup>. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Serrot  
Gentig Salzac

N. 17  
19 Mars 1858  
Chenille Vigé  
19 Mars.



Du vingt trois février mil huit cent  
cinquante huit, à midi.  
Acte de décès de Séthunille Vigé, décédée,  
ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour  
à dix heures du matin, à St. André de Cubzac,  
âgée de dix neuf mois, née à St. André de  
Cubzac, y demeurant avec ses père et mère,  
fille légitime de Jacques Vigé, boulanger  
à Chénouët, sans profession âgée de trente huit  
ans. Sur la déclaration à moi faite par  
Théodore feuillère, boulanger âgé de soixante  
ans et par Jean Mandan, ferronnier  
âgé de cinquante deux ans, habitants de  
cette commune, lesquels ont dit être voisins  
de la défunte, et ont signé après lecture.  
Constaté suivant l'avis par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.  
No 17  
Mandan  
feuillère  
Dulzac

N. 18  
19 Mars 1858  
Jeanne Gouffren  
78 ans

Du premier Mars mil huit cent cinquante  
huit, à onze heures du matin.  
Acte de décès de Jeanne Gouffren, cultivatrice  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour  
à neuf heures du matin, à Clunet dans cette commune,  
âgée de soixante dix huit ans, née à St. Pierre de  
Gontop de Fransac (Gironde) demeurant au lieu  
de Clunet. Neuve de Jean Crocard, fille légitime  
de Jean Gouffren et de Marguerite faur, tous  
deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Debande,  
cultivateur âgé de trente ans et par Jean  
Dennis, cultivateur âgé de trente cinq ans,  
habitants de cette commune lesquels ont dit  
être voisins de la défunte. Et a signé après  
lecture, le témoin Debande, non témoin  
Dennis qui a déclaré ne savoir le faire.  
Constaté suivant l'avis par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Debande  
Dulzac

N<sup>o</sup> 19  
du 3 Mars 1858  
Pierre Grélaud  
74 ans

Du trois Mars mil huit cent cinquante huit, à sept heures du matin.  
Acte de décès de Pierre Grélaud, cultivateur  
décédé ainsi que nous nous en sommes assurés  
hier à onze heures du soir, à son domicile  
dans cette commune, âgé de soixante quatre  
ans, né à Cazelle, canton de Bourg (Gironde)  
demeurant audit lieu de son domicile, veuf  
d'Anne Giraud, fils légitime de François Grélaud  
et de femme Denis, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Denis  
Furet, menuisier âgé de quarante deux ans et par  
Jean Furet, carrier âgé de trente neuf ans  
habitants de cette commune, lesquels ont dit être  
voisins du défunt. Et ont, après lecture, déclaré  
ne savoir signer.  
Constaté suivant la loi par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, fais ont les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

N<sup>o</sup> 20  
du 18 Mars 1858  
Raymond Dufour  
57 ans

Du dix huit Mars mil huit cent cinquante  
huit, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Raymond Dufour, tannier  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour à six heures du matin, à St. André de Cubzac  
dans  
cette commune, âgé de cinquante sept ans, né  
à St. André de Cubzac, demeurant audit lieu de  
St. André de Cubzac, de femme Françoise Rougemulle,  
fils légitime de Pierre Dufour et de Catherine  
Vige, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par François  
Deferque, menuisier âgé de soixante deux  
ans et par Jean Pélis, charpentier âgé de  
quarante sept ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt, et ont,  
après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Constaté suivant la loi, par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, fais ont  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

approuvé  
deux mots  
rayés nuls

Dalzac

N.º 21  
19 Mars 1858  
Bertrand Rouss  
46 ans



Du dix-neuf Mars mil huit cent cinquante  
huit, à sept heures du matin.  
Acte de décès de **Bertrand Rouss**, cultivateur  
d'écéde, ainsi que nous nous en sommes assurés, fils  
à cinq heures du soir, à l'inhumation dans cette  
commune, âgé de quatre-vingt-quatre ans, né  
à frunsa, arrondissement de Libourne (Gironde)  
de Marie Mucet, fils légitime d'Arnaud Rouss  
et de Suzanne Martin, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Denis Surot,  
marion âgé de quarante-deux ans et par Jean Surot,  
carrier âgé de trente-neuf ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du défunt.  
Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Ce constaté suivant la loi par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N.º 22  
19 Mars 1858  
Jean Geneuil  
77 jours

Du dix-neuf Mars mil huit cent cinquante  
huit, à quatre heures du soir  
Acte de décès de **Jean Geneuil**, d'écéde, ainsi  
que nous nous en sommes assurés, ce jour à deux  
heures et demie, à Caillat dans cette commune, âgé de  
sept jours, demeurant avec ses père et mère au lieu  
de Caillat, fils légitime de Jacques Geneuil, cantonnier  
âgé de trente-neuf ans et de Jeanne Besséchillon,  
sans profession, âgée de trente-trois ans.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Allant,  
ferblantier âgé de quarante-six ans et par Jean Mondou,  
perruquier âgé de cinquante-deux ans, habitants de  
cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt.  
Et ont signé après lecture.

Dalzac

Ce constaté suivant la loi par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Mondou

Allant

Dalzac

N.º 23  
du 29 mars 1858  
Jeanne Bord  
65 ans

Du vingt-neuf mars mil huit-cent-cinquante-huit, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Jeanne Bord, rentière  
décédée, ainsi qu'en nous nous en sommes assurés,  
se jour à sept heures du matin, à St. André de  
Culzac, âgée de soixante cinq ans, née à  
Massiac, département du cantal, demeurant  
à St. André de Culzac, veuve de Pierre Simon  
Bord, fille légitime de ... Bord et de ...  
Sur la déclaration à moi faite par  
Martial Guillot, coutelier âgé de trente  
sept ans et par François Saurvoche, ex-  
militaire âgé de cinquante-deux ans, habitants  
de cette commune, lesquels ont dû être vérifiés  
de la défunte, et ont signé après lecture  
constatée suivant le loi par moi, Antoine  
Dulze, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Guillot  
Saurvoche

Dulze

N.º 24  
du 30 mars 1858  
Josephine  
Zeigler  
10 jours.

Du trente mars mil huit-cent-cinquante-  
huit, à quatre heures du soir.  
Acte de décès de Josephine Zeigler, décédée,  
ainsi qu'en nous nous en sommes assurés, ce  
jour à une heure du soir, à Jugeon dans cette  
commune, âgée de dix jours, née à Bordeaux  
(Gironde), demeurant en dit lieu de Jugeon, fille  
légitime de Joseph Zeigler et de Sophie  
Delacour, demeurant à Bordeaux, Gironde  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Penehan, cultivateur âgé de trente-huit  
ans, qui a dû être père nourri de la  
défunte et par Pierre Grelat, cultivateur âgé  
de soixante ans, qui a dû être vérifié de la  
habitant de cette commune, et ont, après lecture  
déclaré me savoir signer.  
Constatée suivant le loi par moi, Antoine  
Dulze, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulze

N.º 25  
May 1858  
Paris at the  
70 ans



Du treize avril mil huit cent cinquante  
huit, à neuf heures du matin.

Acte de décès de Thérèse d'Estée d'ici, veuve  
que nous nous en sommes assurée, ce jour  
cinq heures du matin, à St. André de Cubzac,  
âge de huit mois, né à St. André de Cubzac,  
y demeurant avec ses père et mère, fils  
légitime de Jean d'Estée, serrurier âgé de  
vingt-six ans et de Magdeleine Genesière  
Berissonne, couturière âgée de vingt-deux ans.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Monron,  
perruquier âgé de cinquante deux ans et par  
Raymond Gerbier, garde champêtre âgé de  
quarante sept ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont signé  
après lecture.

Compté suivant la loi par moi, Antoine  
Palzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Monron Gerbier Palzac

N.º 26  
May 1858  
Paris at the  
70 ans

Du neuf Mai mil huit cent cinquante  
huit, à six heures du matin.

Acte de décès de Jean Laforgue, ferretier d'ici,  
cinq que nous nous en sommes assurée, âgé  
à six heures du soir, à St. André de Cubzac,  
âge de soixante ans, né à St. André de Cubzac  
y demeurant, épouse Elisabeth Melle, fils  
légitime de Pierre Laforgue et de Jeanne Bernateau  
deux de ces décès.

Sur la déclaration à moi faite par Raymond  
Gerbier, garde champêtre âgé de quarante sept  
ans et par Gabriel Gantier, balotier âgé de  
cinquante trois ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du  
défunt. Et ont signé après lecture.

Compté suivant la loi par moi, Antoine  
Palzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Gantier Gerbier Palzac

N<sup>o</sup> 27  
Du 11 Mai 1858  
Jean Muller  
49 ans.

approuvé  
l'nommé  
Mention  
Surchargé  
Sauveroché

Moudon  
Atlant  
Dalzac

Quinze Mai mil huit cent cinquante  
huit, à neuf heures et demie du matin.  
Acte de décès de Jean Muller, maçon  
décédé, ainsi qu'en son veu en sommes assuré, ce  
jour à sept heures du matin, en St. André de Cubzac  
âge de quarante-neuf ans, né à St. André de Cubzac  
y demeurant, épouse de Magdeleine Masse  
Fils légitime de Jacques Muller décédé et de  
Marie, sans profession.  
Sur la déclaration à moi faite par François  
Sauveroché, ex militaire âgé de cinquante-trois  
ans et par Jean Ollant, forblentier âgé de  
quarante-sept ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont signé  
après lecture  
Certifié suivant l'acté par moi Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroché Moudon Atlant Dalzac

N<sup>o</sup> 28  
Du 13 Mai 1858  
Jean Lapoyrette  
33 jours

Quinze Mai mil huit cent cinquante  
huit, à cinq heures du soir.  
Acte de décès de Jean Lapoyrette décédé,  
ainsi qu'en son veu en sommes assuré, ce  
jour à trois heures du soir, à St. André  
de Cubzac, âgé de vingt-cinq jours, né à St.  
André de Cubzac, y demeurant avec ses père  
et mère, fils légitime de Jacques Lapoyrette,  
charrier âgé de vingt-six ans et de Marie  
Duporge, sans profession âgée de vingt-cinq  
ans. Sur la déclaration à moi faite par  
Jean Meynard, cultivateur âgé de trente-  
huit ans et par Jacques Vilmat, tisserand  
âgé de cinquante-sept ans, habitants de  
cette commune, lesquels ont dit être voisins  
du défunt. Et ont, après lecture, déclaré  
se servir signer  
Certifié suivant l'acté par moi Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

...nte  
...n.  
...con  
...suré  
...a delib  
...de lib  
...sses  
...of de  
...ncis  
...t trois  
...de  
...mm  
...t signé  
...toine  
...sant  
...il.  
...nte  
...cés,  
...aj,  
...re  
...st.  
...iere  
...lle,  
...ie  
...ing  
...par  
...te  
...s  
...e  
...me  
...T.

N.º 99  
N.º 1854  
Antoine d'age  
73 ans



Du dix sept Mai mil huit cent cinquante  
huit, à onze heures et demie du matin.  
Acte de décès d'Antoine d'age, tumelier  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré se  
journe huit heures du matin à dix neuf, dans  
cette commune, âgé de soixante treize ans  
né à Cazelle, canton de Saignes, dans  
demeurant au lieu de Saignes (Grenoble)  
Suzanne Despeux, fils légitime de et de  
et de Marguerite Bernier, tous deux décédés.  
Sur la déclaration a moi faite par François  
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante trois  
ans et par Gabriel Gontier, subroter âgé de  
cinquante trois ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont  
signé après lecture  
Surstate suivant la loi par moi Antoine  
Dulzac, maire de S. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil  
Saureroche Gontier Dulzac

N.º 90  
N.º 1853  
Antoine d'age  
70 ans

...heures  
...devoir.  
Saureroche  
Gontier  
Dulzac

Du vingt huit Mai mil huit cent  
cinquante huit, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Pierre Saureroche, décédé,  
ainsi que nous nous en sommes assuré, lors  
à S. André de Cubzac, âgé de vingt mois, né  
à S. André de Cubzac, et demeurant avec ses père  
et mère, fils légitime de François Saureroche  
et de Marie Mentaut, tous deux professionnels âgés de dix huit ans  
Sur la déclaration a moi faite par François  
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante trois  
ans et par Gabriel Gontier, subroter âgé de  
cinquante trois ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont  
signé après lecture  
Surstate suivant la loi par moi Antoine  
Dulzac, maire de S. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.  
Saureroche Gontier Dulzac



n.º 31

du 29 Juin 1858  
Jean Dupin  
79 ans.

Sur vingt-neuf Mille mil huit-cent-cinquante  
huit, à onze heures du matin.  
Acte de décès de Jean Dupin, ex beulanger, <sup>placé</sup>  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour  
à six heures du matin, âgé de soixante-huit  
ans, né à Lezignan, canton de St. Savin (Gironde)  
demeurant à St. André de Cubzac, veuf de Jeanne  
Marquet, filie légitime de Guillaume Dupin et de  
Jeanne Giraud, tous deux décédés.

St. André de  
Cubzac  
Palpac

Sur la déclaration à moi faite par Thomas  
Faugère, beulanger âgé de soixante ans et par  
Peyronnet Gerlier, garde champêtre âgé de  
sept ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt et ont signé  
après lecture  
Comptable suivant lui par moi Antoine  
Palpac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Th. Faugère

Palpac

n.º 32

du 6 Juin 1858  
Catherine  
Dumont.  
80 ans

Sur six mille huit-cent-cinquante  
huit, à dix heures du soir  
Acte de décès de Catherine Dumont, sans  
profession, décédée, ainsi que nous nous en  
sommes assuré, ce jour à midi, à St. André  
de Cubzac, âgée de quatre-vingts ans, née  
dans cette commune et demeurant, veuve de  
Joseph Nalle, fille légitime de  
Guillaume Dumont et de Catherine  
Peyronnet, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Nisard, tailleur âgé de soixante-douze ans et  
par Jean Peyron, charpentier âgé de quarante  
cinq ans, habitants de cette commune, lesquels ont  
dit être voisins du défunte. J'ont, après lecture,  
déclaré savoir signer.  
Comptable suivant lui par moi Antoine  
Palpac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Palpac

N.º 33  
Le 12 Juin 1858  
M. de Morn  
43 ans



Du onze juin mil huit-cent cinquante huit  
à sept heures et demie du matin.  
Acte de décès de francis Morin, charcutier  
décédé ainsi que nous nous en sommes assuré  
ce jour à sept heures du matin, à St. André de  
Cubzac, âgé de quarante trois ans, né à Cubzac  
le 12 Juin 1815, époux de Catherine Mauguier  
fils légitime de Francis Morin et de Marie  
Mauguier tous deux décédés  
Sur la déclaration à moi faite par Gabriel  
Gentier, Sabotier âgé de cinquante trois ans  
et par Gabriel Gentier, Sabotier âgé de vingt un  
ans, habitant de cette commune lesquels ont  
dit être voisins du défunt. Et ont signé après  
lecture  
Ceinture suivant la loi par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Montuif Gontier Dulzac

N.º 34  
Le 16 Juin 1858  
M. de Morn  
48 ans

Du seize juin mil huit-cent cinquante huit,  
à quatre heures du soir.  
Acte de décès de Marguerite Dumestre,  
cultivatrice, décédée ainsi que nous nous en sommes  
assuré, ce jour à une heure du soir à Neuilhus  
dans cette commune, âgée de soixante six ans  
née dans la commune de Lalande, conjointement  
fransac (Gironde) demeurant qu'on dit Louis  
veuve de Pierre Celin, fille légitime de Francis  
Dumestre et de Marguerite. Morier, tous deux décédés  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Cherullier  
Lissereud âgé de vingt trois ans et par Francis  
Mullard, cultivateur âgé de vingt cinq ans, habitant  
de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la  
défunte. Et ont signé le témoin Cherullier, sur le  
témoin Mullard qui a déclaré ne savoir la faire.  
Ceinture suivant la loi par moi, Antoine  
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

Chaillet

n° 35  
Du 24 Juin 1858  
François Vidal  
8 ans

Durant quatre (quatre) mil huit cent  
cinquante huit, à dix heures du matin.  
Acte de décès de François Vidal, décédé,  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour  
à neuf heures du matin, à S. André de Cubzac,  
âgé de cinq ans, né à S. André de Cubzac,  
demeurant avec ses père et mère, fils  
légitime d'Arnaud Vidal, maréchal ferronnier  
âgé de trente sept ans et de Louise Larombeeux  
sans profession, âgée de trente ans.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Arnaud ferronnier, âgé de cinquante deux  
ans et par Jean Allart, ferb. lementier, âgé  
régulièrement sept ans, huit mois de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins du défunt  
et ont signé après lecture.

Lu et raté suivant l'acti par moi, Antoine  
Julzac, maire de S. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Allart Moudou Julzac

n° 36  
Du 1<sup>er</sup> Juillet  
1858 Catherine  
Serboureau  
7 ans

Du premier juillet mil huit cent  
cinquante huit, à sept heures du soir.  
Acte de décès de Catherine Serboureau,  
sans profession, décédée, ainsi que nous  
nous en sommes assuré, ce jour à six heures  
du soir à S. André de Cubzac, âgée de  
seize ans et deux ans, née à  
demeurant à S. André de Cubzac, veuve de  
Jean Gaussons, fille de - et de -

Sur la déclaration à moi faite par  
Pierre Chiron, tannier, âgé de vingt-un  
ans et par Jean Nicae, maréchal, âgé de cinquante  
ans, habitant de cette commune, lesquels ont  
dit être voisins de la défunte. Et ont, après lecture,  
déclaré par eux signés.

Lu et raté suivant l'acti par moi, Antoine  
Julzac, maire de S. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Julzac

No 37  
à six heures du soir  
Jean Camus  
75 ans



Je soussigné  
demeurant  
à Cabariéuse  
commune  
de Cabariéuse  
déclare

Du six juillet mil-huit-cent-cinquante  
huit, à six heures du soir.  
C'est-à-dire de Jean Camus, militaire  
chargé de cantonnement à St. André de Culzac,  
cinq signataires nous en sommes assurés,  
à quatre heures du soir, à St. André de Culzac,  
âgé de vingt-trois ans, né à St. André de Culzac,  
demeurant, célibataire, fils légitime de  
Charles Camus, charpentier et de Marie  
Baillan, demeurant à St. André de Culzac.  
Sur la déclaration à moi faite par François  
Saureroche, militaire âgé de cinquante-trois  
ans et par Gabriel Gaultier fils, salicteur  
âgé de vingt-un ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont  
signé après lecture.  
Ce constaté suivant l'acte par moi, Antoine  
Palzac, maire de St. André de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

No 38  
à six heures du soir  
Marguerite  
Delanne  
61 ans

Du six juillet mil-huit-cent-cinquante-huit,  
à six heures du soir.  
C'est-à-dire de Marguerite Delanne,  
cultivatrice, décédée, ainsi que nous nous en sommes  
assurés, ce jour à trois heures du soir à Cabariéuse  
dans cette commune, âgée de soixante-un  
ans, née dans cette commune demeurant  
au lieu de Cabariéuse, veuve de Jean  
Petit, fille légitime de Jean Delanne et de  
Jeanne Sequiquet, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
Bérère, cultivateur âgé de quarante-deux ans,  
et par François Grenier, cultivateur âgé de  
trent-sept ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et  
ont, après lecture, déclaré nos services signés.  
Ce constaté suivant l'acte par moi, Antoine  
Palzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Palzac

n.º 39  
du 29 juillet 1854  
Marie Constant  
82 ans

Du vingt huit mil huit cent cinquante huit, à sept heures du matin.

Acte de décès de Marie Constant, cultivateur, d'écédé, ainsi que nous vous en sommes assurés, hier à neuf heures du soir, à la fois, dans cette commune, âgée de quatre vingt deux ans, née dans cette commune, de parents connus lieu de la fois, femme de Christophe Reynaud, fille légitime de Jean Constant et de Suzanne Sultan, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Samblert, cultivateur âgé de cinquante huit ans et par Jean Martin, cultivateur âgé de trente six ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Le notaire suivant lequel par moi Antoine Dalzac, maire de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

n.º 40  
du 21 juillet 1854  
Pierre Pichet  
78 ans

Du vingt un juillet mil huit cent cinquante huit, à trois heures du soir.

Acte de décès de Pierre Pichet, cultivateur d'écédé, ainsi que nous vous en sommes assurés, ce jour à midi, à Cullange dans cette commune, âgé de soixante dix huit ans, né à Livrac, Canton de St. Servin (Gironde) demeurant au lieu de Cullange, épouse de Marie Cheillon, fille légitime d'Antoine Pichet et de Marie Michon, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Elie Pichet, cultivateur âgé de quarante un ans et par Antoine Pichet, cultivateur âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être fils de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Le notaire suivant lequel par moi Antoine Dalzac, maire de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N<sup>o</sup> 41  
Du huit juillet 1855  
M<sup>me</sup> Magdeleine Nousse  
79 ans



Du trente juillet mil huit cent cinquante  
huit, à neuf heures du matin  
Acte de décès de Magdeleine Nousse,  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré,  
ce jour à trois heures et demie du matin,  
à St. André de Cubzac, âgée de quarante neuf  
ans, née dans la commune d'Arthez et épouse  
de Jean Mallard, fille légitime de elle  
Nousse et de Jeanne Lebrun, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à nous faite par Jean  
Dupuy, écrivain public âgé de cinquante trois  
ans, et par Pierre Bonnes, journalier  
âgé de cinquante trois ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins de la  
désunte. Et ont, après lecture, déclaré savoir  
ce qu'ils ont dit et signé.  
Constata suivent l'acte par moi Antoine  
Dalzac, maire des St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

ma profession

Dalzac

N<sup>o</sup> 42  
Du huit août 1858  
M<sup>me</sup> Marie Thérèse Angélique  
Jerry, 79 ans

ma profession  
ma profession  
ma profession

Dalzac

Du huit août mil huit cent cinquante  
huit, à cinq heures du soir  
Acte de décès d'Anne Thérèse Angélique  
Jerry, décédée, ainsi que nous nous  
en sommes assuré, ce jour à trois heures du soir, à  
St. André de Cubzac, âgée de soixante dix huit  
ans, née à St. André de Cubzac, et demeurant,  
célibataire, fille légitime de Philippe Brasseur  
Jerry et de Marie Thérèse Brasseur tous deux décédés.  
Sur la déclaration à nous faite par François  
Sauvage, ex militaire âgé de cinquante  
trois ans et par Pierre Leveque, cordonnier  
âgé de quarante ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins de la désunte. Et  
ont signé après lecture.  
Constata suivent l'acte par moi Antoine  
Dalzac, maire des St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauvage

Dalzac

N. 43  
Du 15 Août 1858  
Marie Bernier  
74 ans

Du quinze Août mil huit cent cinquante  
huit, à trois heures du soir  
Acte de décès de Marie Bernier, sans profession,  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour même, à St. André de Culzac, âgée de  
soixante quatre ans, née dans cette commune  
et demeurant, épouse de Jean Terrament,  
fille légitime de Jean Bernier et de Marie  
Jean Jean, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Mirac, marié, âgé de cinquante ans et par  
Jean Niquet, tailleur, âgé de soixante quatre  
ans, habitants de cette commune, lesquels ont  
dit être voisins de la défunte. Et ont, après  
lecture, déclaré ne savoir signer.  
Ce constaté Suivant la loi par moi, Antoine  
Delzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Delzac

N. 44  
Du 30 Août 1858  
Marie Beillon  
69 ans

Du trente Août mil huit cent cinquante  
huit, à une heure du soir.  
Acte de décès de Marie Beillon, sans  
profession, décédée, ainsi que nous nous en  
sommes assurés, ce jour à six heures du matin  
à St. André de Culzac, âgée de soixante neuf  
ans, née dans cette commune, et demeurant  
veuve de Jean Crocard, fille légitime de Pierre  
Beillon et d'Anne Robin, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Mandon, perruquier, âgé de cinquante deux  
ans et par Jean Allart, ferblantier, âgé de  
quarante sept ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins de la défunte et ont  
signé après lecture.  
Ce constaté Suivant la loi par moi, Antoine  
Delzac, Maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mandon

Allart

Delzac



Du treize septembre mil huit cent cinquante  
 huit, à six heures et demie du matin.  
 Acte de décès d'Isabelle Lafus, décédée, ainsi  
 que nous nous en sommes assuré, ce jour, à  
 une heure et demie du matin, à la Paroisse de  
 dans cette commune, âgée de quatre ans, née  
 de la coupable exocèse, demeurant avec son lieu  
 de Jean Lafus, cultivateur âgé de trente deux ans  
 et de Jeanne Crocans, cultivateuse âgée de trente ans.  
 Sur la déclaration à moi faite par ci-contre  
 Chiron, tonnelier âgé de vingt deux ans et par  
 Jacques Vilmat, berreron âgé de cinquante sept  
 ans, habitants de cette commune, lesquels ont  
 dit être voisins de la défunte. Et ont signé après  
 lecture de l'acte ne s'en être signés.  
 Constataé suivant lui par moi Antoine  
 Dalzac, maire des St. André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Dalzac

Du vingt deux septembre mil huit cent  
 cinquante huit, à quatre heures de soir.  
 Acte de décès de Jeanne Macouillare,  
 sans profession, décédée, ainsi que nous nous en  
 sommes assuré, ce jour à onze heures du matin  
 à Fontaudou dans cette commune, âgée de  
 vingt deux ans, née dans cette commune et  
 demeurant, épouse de Jean Ceuzias, fille légitime  
 d'André Macouillare, tonnelier et de Marie  
 Nelliger demeurant avec son lieu de Fontaudou.  
 Sur la déclaration à moi faite par Gabriel  
 Gauthier, subalterne âgé de cinquante trois ans et  
 par Gabriel Gauthier fils, subalterne âgé de vingt  
 un ans, habitants de cette commune, lesquels  
 ont dit être voisins de la défunte. Et ont signé après  
 lecture.  
 Constataé suivant lui par moi Antoine  
 Dalzac, maire des St. André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Gauthier  
 Dalzac

n° 46  
 7-1858  
 Jeanne  
 Macouillare  
 22 ans



21447  
du 25-7-1858  
Année Chaudin  
21 jours

Du vingt cinq septembre mil huit cent  
cinquante huit, à quatre heures du soir.  
Acte de décès d'Anne Chauvin, décédée,  
ainsi qu'en ses veues en sommes assurées,  
jeu à midi, à Beurlémunt, deus cette  
Commune, âgée de vingt un jours, née à  
Bardouy, Girard demeurant en nourrice  
au dit lieu de Beurlémunt, fille légitime  
de Chauvin, fabricant de riz et de  
demeurant à Bardouy, qui del Baculan  
numéro cent trente cinq.  
Sur la déclaration à moi faite par Etienne Cugnet,  
cultivateur âgé de quarante ans et par et par Jean  
faureau, charretier âgé de quarante sept ans, habitants  
de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la  
désunte Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.  
Leur tate Suisseant la loi par moi, Antoine  
Dalgue, maire des S. Anis de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

par  
Dalgue

N. 49  
du 30-7-1858  
Louis Challe  
22 ans

Du trente septembre mil huit cent  
cinquante huit, à deux heures du soir.  
Acte de décès de Louise Alleim, cultivatrice  
décédée, ainsi qu'en ses veues en sommes assurées,  
ce jeu à une heure et demie du soir à la Nothe  
dans cette commune, âgée de vingt deux ans,  
née au dit lieu de la Nothe, et demeurant,  
épouse de Pierre Ferrero, fille légitime de  
André Alleim et Marie Labry, cultivateurs  
Sur la déclaration à moi faite par Georges  
Girard, cultivateur âgé de trente ans et par  
Pierre Liguet, leur ser âgé des vingt deux  
ans, habitants de cette commune, lesquels ont  
dit être voisins de la désunte Et ont, après  
lecture, déclaré ne savoir signer.  
Leur tate Suisseant la loi par moi, Antoine  
Dalgue, maire des S. Anis de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgue

Dalgue

1799  
N. 5  
Bernard  
Boursaud  
Angers

Le deux octobre mil huit cent cinquante huit, à dix heures du matin, a été faite la transcription du décès de Bernard Boursaud, Commune d'Angers. Hôpital civil et militaire d'Angers.

Le registre des décès dudit hôpital a été extrait lequel suit: Le sieur Bernard Boursaud, fusilier au dix neuvième Régiment d'Infanterie de ligne, deuxième Bataillon, sixième compagnie, immatriculé sous le numéro neuf mille cinquante six et vingt-trois ferrier mil huit cent trente six à St. Cyr de Calzac, fils de Mathurin et de Marie Sardeum, est entré audit hôpital le vingt ou mois de septembre de l'an mil huit cent cinquante huit et y est décédé le vingt huit du même mois, à trois heures du soir, par suite de Méningite.

Le sous-brigadier, officier d'administration, Comptable dudit hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès dudit hôpital.

Fait à Angers le vingt huit septembre mil huit cent cinquante huit.

Signé: Bossion.

Monsieur Sous-Intendant militaire chargé de la police d'Angers, certifie que la signature ci-dessus est celle de M. Boursaud Bossion, Comptable, et que son nom doit y être ajouté fait à Angers le vingt huit du mois de septembre mil huit cent cinquante huit.

Signé: Illisible

Certifié conforme par moi Antoine Calzac, maire de St. André de Calzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Calzac

21. 80  
du 21-8-1858  
Jeanne Marché  
34 ans

Durvingt un Octobre mil huit cent cinquante huit, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de femme Marché, dem estigues  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés  
ce jour à six heures du matin, à St. André de  
Culzac, âgée de trente quatre ans, née à Saint  
Sauront d'Arc, canton de St. André de Culzac  
où elle demeure, célibataire, fille légitime  
de Pierre Marché et de Marie Esprade, cultivateurs  
demeurant commune de St. André de Culzac  
Sur la déclaration à nous faite par français  
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante trois  
ans et par Gabriel Gaptier, Sabotier âgé de  
cinquante trois ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont  
signé après lecture.  
Constaté suivant la loi par nous, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.  
Saureroche Gaptier Dalzac

21. 81  
du 27-8-1858  
Catherine Roulet  
82 ans

expressé  
un mot rayé  
nul.  
Saureroche  
Gaptier  
Dalzac

Durvingt sept Octobre mil huit cent cinquante  
huit, à quatre heures du soir.  
Acte de décès de Catherine Roulet, sans profession  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce  
jour à trois heures et demie du soir, à St. André de  
Culzac, âgée de quatre vingt deux ans, née en  
Coulhan Blom, arrondissement de Burdeos,  
Gironde, demeurant à St. André de Culzac  
épouse veuve de Charles Arnaud, fille  
légitime de - - - Roulet et de - - -  
Sur la déclaration à nous faite par français  
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante trois  
ans et par Gabriel Gaptier, Sabotier âgé de  
cinquante trois ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et  
ont signé après lecture.  
Constaté suivant la loi par nous, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.  
Saureroche Gaptier Dalzac

N. 52  
29-8-1858  
Marie Guimont  
75 ans

Du vingt neuf octobre mil huit cent  
Cinquante huit, à sept heures du matin  
Acte de décès de Marie Guimont, cultivatrice  
décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré, sur  
à dix heures du soir, en grand jour dans cette  
Commune, âgée de soixante quatre ans, née dans  
cette commune, demeurant au dit lieu du grand  
Jeu, veuve de Jean Feureux, fille légitime de  
Thomas Guimont et de Elisabeth.

Sur la déclaration à moi faite par Martial  
Morin, propriétaire âgé de quarante quatre  
ans, qui a dit être né en de la défunte et par  
François Reclus, propriétaire âgé de quarante  
neuf ans, qui a dit être voisin de la défunte, tous  
deux habitants de cette commune. Et signé  
le premier témoin, non le second qui a déclaré  
après lecture, faite, ne servir le faire.  
L'acte a été lu par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil  
morin

Dalzac

N. 53  
10-9-1858  
Marie Elisa  
Bessède  
39 ans

Du dix novembre mil huit cent  
Cinquante huit, à midi  
Acte de décès de Jeanne Elisa Bessède, sans  
profession, décédée, ainsi que nous nous en  
sommes assuré ce jour, onze heures du  
matin, à St. André de Cubzac, âgée de vingt  
neuf ans, née à St. André de Cubzac, et demeurant,  
épouse de Louis Virier, fille légitime  
de Simon Bessède et de Marie Magdeleine  
Castenet, propriétaires demeurant à Stagne,  
Commune de St. André de Cubzac.

Sur la déclaration à moi faite par  
François Sauveroch, ex militaire âgé de  
Cinquante trois ans et par Gabriel Contier,  
Sablottier âgé de cinquante trois ans, habitants  
de cette commune, lesquels ont dit être voisins  
de la défunte. Et ont signé après lecture.  
L'acte a été lu par moi, Antoine  
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Sauveroch  
Contier

Dalzac

N.º 54  
Du 12-9-1855  
Guillaume  
Renard Allant  
4 ans

Du douze novembre mil huit cent cinquante  
huit, à sept heures du matin  
Acte de décès de Guillaume Renard Allant  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré,  
à neuf heures du soir, à S. André de Cubzac, âgé  
de quatre ans, né à S. André de Cubzac, y  
demeurant en sa maison, père et mère, fils légitime de  
Jean Jacques Xavier Allant, ferblantier et de  
Jeanne Elisabeth Guérin, sans profession.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Mandon, ferronnier âgé de cinquante deux ans  
et par Thomas Faugère, boulangier âgé de  
soixante ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont  
signé après lecture  
Certifié suivant l'acte par moi Antoine  
Salzac, maire de S. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mandon Faugère Salzac

N.º 55  
Du 12-9-1855  
Marie Lecaize  
30 ans

Du douze novembre mil huit cent cinquante  
huit, à huit heures du matin  
Acte de décès de Marie Lecaize, cultivateur  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré,  
hier à dix heures du soir au Costa dans  
cette commune, âgée de quatre vingt ans, née  
communede S. André de Cubzac, demeurant  
au Costa Liqueur Costa, veuve d'Armand  
Rigole, fille légitime de Jean Lecaize  
et de Marie Perraud, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par  
Jean Grellet, cultivateur âgé de cinquante  
quatre ans et par Jean Fenquet, cultivateur  
âgé de quarante deux ans, habitants de  
cette commune, lesquels ont dit être voisins  
du défunt. Et ont, après lecture, déclaré  
ne savoir signer.

Certifié suivant l'acte par moi Antoine  
Salzac, maire de S. André de Cubzac,  
faisant les fonctions d'officier public  
de l'état civil

Salzac

N. 96  
14-9-1854  
Barthelemy  
51 ans

Le quatorze novembre mil huit cent cinquante huit, à sept heures du matin.  
Acte de décès de Barthelemy Beautrou, matelassier  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré, ce  
jour à deux heures du matin, à S. André de Cubzac,  
âgé de cinquante un ans, né à Curnos, eustate  
de francesca, Geronde, demeurant à S. André de  
Cubzac, veuve d'Auguste Orneau, fille légitime  
de Pierre Beautrou et de Suzette Beurgot, décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par francois  
Sauveroché, ex militaire âgé de cinquante trois  
ans et par Gabriel Gontier, subordonné âgé de  
cinquante trois ans, habitants de cette commune,  
lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont  
signé après lecture  
Certifié suivant l'avis par moi Jean Setit,  
adjoint de la commune de S. André de Cubzac empêché,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroché  
Gontier  
Petit ady

N. 97  
14-9-1854  
Antoine Dalzac  
46 ans

Le dix sept novembre mil huit cent cinquante  
huit, à six heures du soir  
Acte de décès de Monsieur Antoine Dalzac, notaire, Maire  
de S. André de Cubzac et membre du Conseil d'arrondissement  
de Bordeaux (Gironde), décédé ce jour à quatre heures et  
demie du soir, à S. André de Cubzac, âgé de quarante  
six ans, né à S. André de Cubzac, et demeurant  
époux de dame Catherine Amelle Vacheron, fils  
légitime de Monsieur Jean Dalzac et de dame Rose  
Jour, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par  
francois Sauveroché, ex militaire âgé de  
cinquante trois ans et par Gabriel Gontier,  
subordonné âgé de cinquante trois ans habitants  
de cette commune, lesquels ont dit être  
voisins du défunt. Et ont signé après  
lecture.

Certifié suivant l'avis par moi Jean  
Setit, adjoint du maire de S. André de Cubzac,  
décédé, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.  
Sauveroché Gontier  
Petit ady

Dalzac  
Sauveroché  
Gontier  
Petit ady

N. 38  
Du 30-9-1858  
Jean Gailland  
52 ans

Du trente-neuf mil huit cent cinquante-huit, à neuf heures du matin.  
Acte de décès de Jean Gailland, cultivateur  
décédé, ainsi que nous nous en sommes  
assuré, ce jour à cinq heures du matin au  
Grand Fay dans cette commune, âgé de  
cinq-vingt-deux ans, né commune de St.  
Savin, arrondissement de Blaye (Gironde)  
permanant audit lieu du Grand Fay, de ce  
Jeanne Chaigneau, fille légitime de Jean  
Gailland et de Marie Bernier, décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par François  
Pelin, propriétaire âgé de quarante-neuf  
ans et par Christophe Barreau, cultivateur  
âgé de quarante-trois ans, habitant de  
cette commune, lesquels ont été et sont  
désormais. Et ont, après lecture, déclaré ne  
savoir signer.  
Ce constaté suivant l'acte par moi Jean Petit,  
le joint agissant pour le Maire de St. André  
de Cubzac, décédé, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

N. 39  
Du 1<sup>er</sup> X-1858  
Jeanne Dumecq  
61 ans

Du premier décembre mil huit cent cinquante  
huit, à deux heures du soir.  
Acte de décès de Jeanne Dumecq, culbergiste, décédée,  
ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour, à  
une heure du soir, à St. André de Cubzac, âgée  
de soixante-un ans, née à St. Antoine, canton de  
St. André de Cubzac, demeurant à St. André de Cubzac  
épouse de Jean Gallard, fille légitime de Jean  
Dumecq et de Elisabeth Guand, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Nicoustaillon  
âgé de soixante-douze ans et par Jacques Vilmet  
âgé de cinquante-sept ans, habitant de  
cette commune, lesquels ont été et sont  
désormais. Et ont, après lecture, déclaré ne  
savoir signer.  
Ce constaté suivant l'acte par moi Jean Petit,  
le joint agissant pour le Maire de St. André de Cubzac  
décédé, faisant les fonctions d'officier public de l'état  
civil.

N. 60  
Du 14-X-1858  
Catherine Moure  
39 ans.

Du quatorze Décembre mil huit cent  
cinquante huit, à huit heures du matin.  
Acte de décès de Catherine Moure, rentière,  
dépécée, ainsi que nous nous en sommes assurés,  
hier à huit heures du soir, à S. André de  
Cubzac, âgée de quatre-vingt-neuf ans, née  
à Mareuil, canton de Châtres (Gironde),  
demeurant à S. André de Cubzac, épouse de Pierre  
Pereau, fils légitime de François Paignault & d'Antoinette,  
tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par François Saurouche,  
ex militaire âgé de cinquante-trois ans et par Jean  
Mondan, ferronnier âgé de cinquante-deux ans,  
habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins  
de la défunte. Et ont signé après lecture.  
Constate suivant l'acte par moi Jean Petit, adjoint agissant  
pour le Maire de S. André de Cubzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil, pour le présent muni de sa  
Saurouche Mondan Petit adjoint

Moure  
Pereau  
Paignault  
Saurouche  
Mondan

N. 61  
Du 19-X-1858  
Gabriel Gauthier  
38 ans

Du cinq Décembre mil huit cent  
cinquante huit, à six heures du soir.  
Acte de décès de Désiré Gauthier, Sellier,  
décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés,  
ce jour à trois heures du soir, à S. André de  
Cubzac, âgé de soixante-trois ans, né à  
Léons-la-Sauvrière, département du Jura, demeurant  
à S. André de Cubzac, épouse de Marie Baubillet,  
fils légitime de Pierre Gauthier et de Catherine  
Barthélemy de Geneau, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par  
François Saurouche, ex militaire âgé de  
cinquante-trois ans et par Gabriel Gauthier,  
Sablottier âgé de cinquante-trois ans, habitants  
de cette commune, lesquels ont dit être voisins  
de la défunte. Et ont signé après lecture.  
Constate suivant l'acte par moi Jean Petit,  
adjoint agissant pour le Maire de S. André de  
Cubzac, décédé, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.  
Saurouche Gauthier Petit adjoint

Gauthier  
Baubillet  
Geneau

Saurouche  
Gauthier  
Petit adjoint



N. 62  
Du 14-X-1858  
Jeanne Dupin  
82 ans

Du quatorze décembre mil huit cent cinquante huit, à sept heures du matin.  
Acte de décès de Jeanne Dupin, cultivatrice  
décédée, ainsi que nous nous en sommes  
assurés, ce jour à quatre heures du matin, au  
Presbytère, dans cette commune, âgée de quatre  
vingt deux ans, née à St. Gervais, canton de  
St. André de Culzga, demeurant au dit lieu  
du dit lieu, femme de Jean Gaston, fille  
légitime d'Etienne Dupin et d'Anne  
Anna, tous deux décédés.  
Sur la déclaration ad me faite par Jean  
Figeol, cultivateur âgé de quarante trois  
ans et par Fromevis Normandin, cultivateur  
âgé de quarante un ans, habitants de cette  
commune, lesquels ont dit être voisins  
de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré  
me savoir signer.  
Constate suivant lequel par moi Jean  
Petit, adjoint, agissant pour le Maire de  
St. André de Culzga, décédé, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Petit adjoint

N. 63  
Du 11-X-1858  
Pierre Galman  
9 heures

Du quatorze décembre mil huit cent cinquante  
huit, à huit heures du matin.  
Acte de décès de Pierre Galman, décédé, ainsi que  
nous nous en sommes assurés, hier à quatre heures  
du soir au Presbytère, dans cette commune, âgé de  
neuf heures, né au dit lieu du dit Presbytère, et demeurant  
avec ses père et mère, fils légitime d'Arnaud Galman  
cultivateur âgé de vingt cinq ans et de Jeanne Mallard,  
cultivatrice âgée de dix neuf ans.  
Sur la déclaration ad me faite par Georges Lestrac,  
cultivateur âgé de quarante neuf ans et par Jean  
Lestrac, cultivateur âgé de trente huit ans, habitants  
de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte  
Et ont, après lecture, déclaré me savoir signer.  
Constate suivant lequel par moi Jean  
Petit, adjoint, agissant pour le Maire de St. André de Culzga, décédé,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Petit adjoint

Di. 64  
X 1858  
Michelle  
Martain  
sans

Duringt un décembre mil huit cent cinquante huit, à neuf heures du matin Acte de décès de Michelle Martain, propriétaire, décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour à une heure du matin à St. André de Cubzac, âgée de soixante dix-huit ans, née commune de Sugen, canton de Frenssac (Gironde) demeurant à St. Romain même canton, veuve de Guillaume Bertheau, fille légitime de Jean Martain et de Marie Maisquen, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par François Sauveroché, ex militaire âgé de cinquante-trois ans et par Gabriel Genton, seuletior âgé de cinquante-trois ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins du genre de la défunte, et qui, lequel elle est décédée. Et ont signé après lecture.  
Ce constaté suivant la loi par moi Jean-Louis dejoint agissant pour le Maire de Saint-André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Genton Sauveroché Petit adje

Di. 63  
X 1858  
Jeanne  
Hostein  
sans

Duringt sept décembre mil huit cent cinquante huit, à midi. Acte de décès de Jeanne Hostein, décédée ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour à neuf heures du matin, à Fembouveau dans cette commune, âgée de vingt-un mois, née au dit lieu de Fembouveau, y demeurant avec ses père et mère, fille légitime de Jean Hostein, maçon et de Jeanne Sembert, sans profession.  
Sur la déclaration à moi faite par Louis Mallard, maçon âgé de cinquante-sept ans et par Denis Fudet, maçon âgé de quarante ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Ce constaté suivant la loi par moi Jean-Louis dejoint agissant pour le Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Petit adje

N<sup>o</sup>. 66  
24 25 - 7 - 1938  
Barthelemy  
Sabache  
76 ans

Duringt huit decembre mil huit cent  
cinquante huit, à huit heures du matin  
Acte de décès de Barthélemy Sabache  
tanneur, décédé, ainsi que nous nous en  
sommes assuré, ce jour à cinq heures du  
matin, à S. André de Cubzac, âgé de  
soixante seize ans, né à Esquher, comtan  
de France, Geronde, demeurant à S. André  
de Cubzac, épouse de femme Gillais, fils  
légitime de Pracien Sabache et de Marie  
Serier, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par François Saureroche  
ex militaire âgé de cinquante trois ans et par Gabriel  
Gontier, Saboteur âgé de cinquante trois ans, habitants de  
cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et  
ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Delat, adjoint  
agissant pour le Maire de S. André de Cubzac, délégué  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Saureroche Gontier

Delat

N<sup>o</sup>. 67  
29 29 - 7 - 1938  
Marie Elie  
42 ans

Duringt huit decembre mil huit cent cinquante  
huit, à quatre heures du soir  
Acte de décès de Marie Elie, courtière décédée,

ainsi que nous nous en sommes assuré, ce jour à six  
heures et demie du matin, à S. André de Cubzac, âgée  
de cinquante deux ans, née à S. Savin, arrondissement  
de Blaye, Geronde, demeurant à Bergeaux rue  
de la Chapelle, épouse de Henri Dorechard,  
serme numéro soixante sept, épouse de Louis Dorechard,  
serme, fille majeure et légitime d'Antoine Elie  
et de Catherine Moreau, tous deux décédés.

Sur la déclaration à moi faite par François  
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante trois  
ans et par André Clmault, perruquier âgé de  
cinquante deux ans, habitants de cette commune  
lesquels ont dit être voisins du lieu où est décédée  
la défunte. Et ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Delat,  
adjoint agissant pour le Maire de S. André de  
Cubzac, délégué, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.

Saureroche

Clmault

Delat

11. 68  
 34-X-1858  
 Blouin  
 ans.

Du trente décembre mil-huit-cent  
 cinquante-huit, à huit heures du matin.  
 Acte de décès de Jeanne Blouin, cultivatrice,  
 décédée, ainsi que nous nous en sommes assuré,  
 hier à dix heures et demie du soir au domicile  
 de son père, à Cudillat, canton de France, Grande  
 Commune, âgée de soixante-deux ans,  
 demeurant audit lieu de Beauville, épouse de  
 Louis Crocard, fille légitime de Pierre  
 Blouin et de Marie Membreau, tous deux vivants.  
 Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
 Bardeux, cultivateur âgé de cinquante-deux  
 ans, et par Jean Dupuis, cultivateur âgé de  
 quarante-cinq ans, habitants de cette commune,  
 lesquels ont dit être voisins de la défunte. Et ont,  
 après lecture, déclaré ne savoir signer.  
 Constatae suivent la loi par moi, Jean Petit,  
 adjoint, agissant pour le maire de St. André de  
 Culzac, décédé, faisant les fonctions d'officier  
 public de l'état civil.

Petit

11. 69  
 34-X-1858  
 Lejean  
 ans

Du trente-un décembre mil-huit-cent  
 cinquante-huit, à huit heures du matin.  
 Acte de décès de Catherine Lejean, sans  
 profession, décédée, ainsi que nous nous en  
 sommes assuré, hier à neuf heures et demie  
 du soir, à St. André de Culzac, âgée de vingt-  
 deux ans, née à St. André de Culzac, y demeurant  
 avec son père et mère, célibataire, fille  
 légitime d'Antoine Lejean, tisserand et de  
 Marie Beules, sans profession.  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean  
 Allant, fermier âgé de quarante-sept  
 ans et par Eucharde Augère, veuve âgée  
 de soixante ans, habitants de cette commune,  
 lesquels ont dit être voisins de la défunte et  
 ont signé après lecture.  
 Constatae suivent la loi par moi, Jean  
 Petit, adjoint agissant pour le maire de saint  
 André de Culzac, décédé, faisant les fonctions  
 d'officier public de l'état civil.

Allant Augère

Petit

Actes et arrêté le présent registre des  
 décès, comprenant soixante-neuf  
 actes, par nous au joint faisant les  
 fonctions de Maire de S. André de  
 Cubzac, le trente-un décembre mil  
 huit-cent cinquante huit au soir  
 S. Le Maire,

J. Boyad  
 Cible des actes de décès.

Département  
de la Gironde

Arrondissement  
de Bordeaux

Commune de  
S. André de Cubzac

An 1858

Noms et prénoms des décedés.	Dates des actes
Le Allart Guillaume Xavier	12-9 <sup>bre</sup>
Allain Louis	30-7 <sup>bre</sup>
Cumâtre Marguerite	16 Juin
Baillon Marie	30 Août
Beautrou Barbe	14-9 <sup>bre</sup>
Bernier Marie	15 Août
Bessède Jeanne Elise	10-9 <sup>bre</sup>
Bilpune Jeanne	28 Janvier
Bleuin Jeanne	30 X <sup>bre</sup>
Berd Jeanne	29 Mars
Besdechon Jeanne	14 Janvier
Boursard Bernard	2-9 <sup>bre</sup>
Camus Jean	6 juillet
Cazignac Marie	22 février
Chauvin Anne	27 7 <sup>bre</sup>
Constant Marie	20 juillet

Dubau Louise	5. février <sup>20</sup>
Dalzac Antoine	17 g <sup>bre</sup>
Déjean Catherine	31 - X -
Delanne Marguerite	8 juillet
Desbordes Jacques	22 janvier
Dufour Raymond	18 Mars
Dugoujan Françoise	19 février
Dumont Catherine	6 Juin
Dupin Jean	29 Mai
Dupuis Jeanne	14 - X -
Elie Marie	28 id
Ferquet (fille morte née)	10 Janvier
Fournade Pierre	28 Mai
Gaillard Jean	30 - g <sup>bre</sup>
Halinau Pierre	14 - X <sup>bre</sup>
Hautier Désiré	8 - X <sup>bre</sup>
Henein Jean	19 Mars
Houffran Jeanne	1. Mars
Protard Pierre	3 id
Huissart Marie	29 g <sup>bre</sup>
Hustin Catherine	3 février
Hustin Jeanne	27 - X <sup>bre</sup>
Jarry Anne de Tronille Angélique	8 Août
Labaque Barthélemy	28 - X <sup>bre</sup>
Lacaze Marie	12 g <sup>bre</sup>
Lafay Sabette	13 g <sup>bre</sup>
Lafarque Jean	9 Mars
Lafayette Jean	15 id
Magloire Jeanne	22 g <sup>bre</sup>
Mallard Jean	11 Mai

Mauillet Bernard	13 Janvier
Marché Jeanne	21 8 <sup>bre</sup>
Martins Mitchell	21 X <sup>bre</sup>
Massé Magdeleine	30 juillet
Martin François	13 Juin
Messire Catherine	15 X <sup>bre</sup>
Mège Antoinette	17 Mars
Miet Marie	26 fév <sup>r</sup>
Musson Jean	10 Mars <sup>r</sup>
Musson Jeanne	15 X <sup>bre</sup>
Nathé Ludovic	13 April
Nayman Jeanne	13 février
Nenard Anne	9 <sup>e</sup>
Nichet Pierre	21 juillet
Stallard Jeanne	20 Janvier
Regulet Catherine	21 8 <sup>bre</sup>
Rousseau Pierre	17 février
Roux Bertrande	19 Mars
Saboureau Catherine	1 <sup>er</sup> juillet
Seurin Pierre	17 fév <sup>r</sup>
Vidal François	24 Juin
Vigé Antoinette	23 fév <sup>r</sup>
Zégliez Joséphine	30 Mars

Claret arrêté en forme aux actes  
 de décès, le présente talde, Jeanne  
 Maire de B. André de Culzac  
 Le Maire,  
 J. L. Coy